



# Nos atouts

## L'approche par compétences (APC)

La Licence Sciences pour la Santé et le Master Santé Publique s'inscrivent dans le cadre d'une profonde mutation de l'organisation des enseignements souhaitée par l'Université de Lorraine qui a engagé une politique de déploiement de l'approche par compétences (APC) dans ses formations<sup>1</sup>. Ainsi, l'ensemble des enseignements proposés dans ces diplômes a été construit à partir de l'analyse des référentiels métiers, nationaux et internationaux<sup>2</sup>, en Sciences de la Santé et Santé Publique de façon à ce que les formations proposées correspondent au mieux aux compétences attendues en fin de formation, compétences nécessaires à la pratique de futurs professionnels.

Pour la **Licence Sciences pour la Santé**, des compétences disciplinaires, pré-professionnelles et transversales ont été identifiées et sont adaptées à chaque parcours-type de la licence. Pour le parcours santé publique :

1. Le professionnel de santé publique analyse et s'adapte à une problématique de santé humaine.
2. Le professionnel de santé publique situe son rôle et sa mission au sein d'une organisation.
3. Le professionnel de santé publique respecte les principes d'éthique et de déontologie au sein de sa structure.
4. Le professionnel de santé publique fait preuve de responsabilité environnementale au sein de la structure.
5. Le professionnel de santé publique travaille en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet pluridisciplinaire.
6. Le professionnel de santé publique communique professionnellement en français et en anglais.

Pour l'ensemble du **Master Santé Publique**, un référentiel de formation a été élaboré dégageant, 5 grandes compétences communes à l'ensemble des 4 parcours proposés. Ces 5 grandes compétences, qui constituent le cadre de référence de la formation, sont ensuite déclinées par parcours afin de permettre de développer les acquis d'apprentissage spécifiques à ces derniers.

### Compétences du cadre de référence du Master Santé Publique :

1. Le professionnel de santé publique identifie, formule et contextualise une problématique en santé publique.
2. Le professionnel de santé publique conçoit, conduit et évalue un projet de santé publique.
3. Le professionnel de santé publique applique les méthodes ad hoc pour répondre à une problématique de santé publique.
4. Le professionnel de santé publique analyse les données issues de projets en santé publique en vue de répondre à une problématique de santé publique.
5. Le professionnel de santé publique valorise les résultats issus de projets en santé publique.

<sup>1</sup> Vademecum de l'approche par compétences : <http://sup.univ-lorraine.fr/vademecum-de-lapc-a-lul/>

<sup>2</sup> Comité consultatif pour l'élaboration des programmes de formation en éducation pour la santé. Référentiel de compétences en éducation pour la santé [Internet]. Paris : INPES; 2013. Disponible sur: <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1453.pdf>  
ASPHER - EUROPEAN PUBLIC HEALTH CORE COMPETENCES (EPHCCP) AND EUROPEAN PUBLIC HEALTH REFERENCE FRAMEWORK (EPHRF) [Internet]. [consulté 24 mai 2016]. Disponible sur: <http://www.aspher.org/european-public-health-reference-framework.html>

